Envoyé en préfecture le 05/09/2024
Reçu en préfecture le 05/09/2024
Publié le
ID : 085-218503019-20240829-3_290824-DE

Département de la Vendée
Commune de VENDRENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf août, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHLIPART Roseline, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Etaient présents : Roseline PHLIPART, Thierry PINEAU, Florence de CHABOT TRAMECOURT Gérard GALLARD, Alain CHENOIR, Rémi SEILLER, Mélanie PETITEAU, Patrice ROUSSELOT, Stéphane BARBARIT, Mélanie LOIZEAU, Sandra GODET, Valérie CHENU, Yvon BOUDEAU, Sonia CHENOUARD, Delphine MERLET, Marie-Jeanne GODET,

Excusés : Pascal LALLEMAND qui a donné pouvoir à Thierry PINEAU, Clément RECROSIO qui a donné pouvoir à Marie-Jeanne GODET, Séverine RIPOCHE

Date de convocation : 21 août 2024

Mme Marie-Jeanne GODET a été désignée secrétaire de séance

N°3/29.08.24

MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ET RÉHABILITATION DE LA SALLE VENDRINA ET DE LA SALLE DE SPORTS – AVENANT N°1 AU LOT 2 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle Vendrina, des adaptations techniques liées aux normes d'accessibilité du bâtiment ont été nécessaires :

- Suppression de la prestation de fourniture et pose de clous inox 304 L ø 150mm (article 2.5.6 de la DPGF) représentant une moins-value de – 2236.60 € HT
- Travaux supplémentaires :
  * Réalisation d'un rail de guidage en résine pépite 2.5/5 noire largeur 10 cm
  * Fourniture et pose de clous inox ou noir ø 25mm pour plaque largeur 40cm
  * Fourniture et pose de peinture noire sur contremarche
  * Fourniture et pose de bande antiskide large de 5cm sur les nez de marche

Représentant une plus-value de 4 918.32 € HT

Ces prestations entrainent une plus-value globale de 2 681.72 € HT et font l'objet de l'avenant n°1

Compte-tenu de ce qui précède, le montant du marché de la SARL ALAIN TP est modifié comme suit :

Montant total du marché initial :	72 642.82 € HT
Montant de l'avenant n°1	2 681.72 € HT
Nouveau montant total du marché	75 324.54 € HT

Soit une plus-value totale de 3.69% par rapport au montant initial du marché

Compte tenu de l'exposé qui précède,
Le CONSEIL MUNICIPAL
Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R. 2194-5,
Vu le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :
- Approuve le projet d'avenant n°1 au lot 2
- Autorise Mme le Maire ou le 1er adjoint à signer ledit avenant n°1 au lot 2 représentant un montant total de **2 681.72 € HT**, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré en séance aux date et heure indiquées ci-dessus
Le 30 août 2024
Le Maire
Roseline PHLIPART



Envoyé en préfecture le 05/09/2024
Reçu en préfecture le 05/09/2024
Publié le
ID : 085-218503019-20240829-3_290824-DE

Le Maire
• certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
• informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 6 rue Allée de l'Ile Gloriette – NANTES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État